

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99

16 janvier 2009

SOMMAIRE

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	4730	Lecuit Opto Technical S.A.	4732
Blad S.A.H.	4750	Marathon B.S.M. S.A.	4742
Blad S.A.H.	4751	Meditor International Holding S.A.	4734
Bluefin Capital S.A.	4734	Medstead Luxco S.à.r.l.	4726
Bookless Developments S.A.	4733	Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l. ...	4736
CA Animation	4706	MoneyCard S.A.	4750
Clyde Blowers Capital S.à r.l.	4707	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	4747
Durian S.à r.l.	4731	Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.	4723
Eclat de Verre International Sàrl	4728	N.A.S. Aviation S.à.r.l.	4751
Eclat de Verre International Sàrl	4729	Natur & Design Sàrl	4732
Faro International S.A.	4733	Naxos Finance S.A.	4729
Ferteco Europa S.à r.l.	4751	Piramide S.A.	4729
Ferteco Europa S.à r.l.	4751	P.R. SA	4735
Findata S.A.	4732	Roscoe Investments S.A.	4733
Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l.	4735	Seven Layers S.à r.l.	4731
Genuine Basic Luxembourg II S.à r.l.	4735	Thamesline S.A.	4729
Holkin S.à r.l.	4721	Thamesline S.A.	4730
ING PFCE Czech II S.à r.l.	4752	Thamesline S.A.	4730
Kingdom Properties S.A.	4737	Thamesline S.A.	4730
Lamer S.A.	4752	Trifi S.à r.l.	4731
Lecuit Opto Technical S.A.	4732	Vaini S.A.	4752
		Zaxion	4731

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

L'an deux mille huit, le neuf décembre, à 12.00 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CA ANIMATION", établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113856, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 2002 sous forme d'une société civile de droit français,

dont la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 26 avril 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 22 mars 2007, et

- en date du 7 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 7 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine d'ESPOUS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe RENAUD AT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.
2. Modification afférente de l'article 11 des statuts.
3. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 8 septembre à 11.00 heures.
4. Modification afférente de l'article 12 des statuts.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2008 prendra fin le 31 mars 2009.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 8 septembre à 11.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 8 septembre 2009 à 11.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 septembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent quatre-vingts euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.30 heures.

DONT ACTE, fait et passée à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: d'ESPOUS - MARGUET - RENAUDAT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008. Relation GRE/2008/5040. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002570/231/76.

(080192405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

In the year Two Thousand and Eight, on the eleventh day of November 2008 before M^e Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), CLYDE BLOWERS CAPITAL FUND II LP, a limited partnership incorporated in Scotland (registered number SL 006734) and whose registered office is at 1 Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride G74 5PA (the "Sole Member") here represented by Mr Edward Hyslop, solicitor, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in its capacity as Sole Member of CLYDE BLOWERS CAPITAL S.A.R.L., hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to take the following resolutions subject to a suspensive condition (the "Suspensive Condition") that the Company receive notification that Closing is imminent ("Closing" means closing of the acquisition of inter alia various target companies) having been purified.

Second resolution

The Sole Member resolved to convert subject to the Suspensive Condition the existing Twelve Thousand Corporate Units, with a par value of One Pounds Sterling (GBP 1,-) each, into:

- 400 class A1 Corporate Units,
- 400 class A2 Corporate Units,
- 400 class B1 Corporate Units,
- 400 class B2 Corporate Units,
- 400 class C1 Corporate Units,
- 400 class C2 Corporate Units,
- 400 class D1 Corporate Units,
- 400 class D2 Corporate Units,
- 400 class E1 Corporate Units,

400 class E2 Corporate Units,
 400 class F1 Corporate Units,
 400 class F2 Corporate Units,
 400 class G1 Corporate Units,
 400 class G2 Corporate Units,
 400 class H1 Corporate Units,
 400 class H2 Corporate Units,
 400 class I1 Corporate Units,
 400 class I2 Corporate Units,
 400 class J1 Corporate Units,
 400 class J2 Corporate Units,
 400 class K1 Corporate Units,
 400 class K2 Corporate Units,
 400 class L1 Corporate Units,
 400 class L2 Corporate Units,
 400 class M1 Corporate Units,
 400 class M2 Corporate Units,
 400 class N1 Corporate Units,
 400 class N2 Corporate Units,
 400 class 01 Corporate Units,
 400 class 02 Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolved to create a new class of Corporate Units, the Z class Corporate Units, with such rights and obligations as will be set out at Article 5.1 in the articles of association (as amended) of the Company and to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash subject to the Suspensive Condition referred to at RESOLUTION FIRST above so as to bring it from its present amount of Twelve Thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) represented as stated at RESOLUTION SECOND to the amount of GBP 1,913,710 represented by:

59,900 class A1 Corporate Units,
 59,900 class A2 Corporate Units,
 59,900 class B1 Corporate Units,
 59,900 class B2 Corporate Units,
 59,900 class C1 Corporate Units,
 59,900 class C2 Corporate Units,
 59,900 class D1 Corporate Units,
 59,900 class D2 Corporate Units,
 59,900 class E1 Corporate Units,
 59,900 class E2 Corporate Units,
 59,900 class F1 Corporate Units,
 59,900 class F2 Corporate Units,
 59,900 class G1 Corporate Units,
 59,900 class G2 Corporate Units,
 59,900 class H1 Corporate Units,
 59,900 class H2 Corporate Units,
 59,900 class I1 Corporate Units,
 59,900 class I2 Corporate Units,
 59,900 class J1 Corporate Units,
 59,900 class J2 Corporate Units,
 59,900 class K1 Corporate Units,
 59,900 class K2 Corporate Units,
 59,900 class L1 Corporate Units,
 59,900 class L2 Corporate Units,

59,900 class M1 Corporate Units,
 59,900 class M2 Corporate Units,
 59,900 class N1 Corporate Units,
 59,900 class N2 Corporate Units,
 59,900 class 01 Corporate Units,
 59,900 class 02 Corporate Units,
 116,710 Class Z Corporate Units,
 having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each together with a share premium amounting to GBP 5,677,707.

Subscription and Payment

Further appeared Edward Hyslop residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on 10 November Two Thousand and Eight.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole member:

59,500 class A1 Corporate Units,
 59,500 class A2 Corporate Units,
 59,500 class B1 Corporate Units,
 59,500 class B2 Corporate Units,
 59,500 class C1 Corporate Units,
 59,500 class C2 Corporate Units,
 59,500 class D1 Corporate Units,
 59,500 class D2 Corporate Units,
 59,500 class E1 Corporate Units,
 59,500 class E2 Corporate Units,
 59,500 class F1 Corporate Units,
 59,500 class F2 Corporate Units,
 59,500 class G1 Corporate Units,
 59,500 class G2 Corporate Units,
 59,500 class H1 Corporate Units,
 59,500 class H2 Corporate Units,
 59,500 class I1 Corporate Units,
 59,500 class I2 Corporate Units,
 59,500 class J1 Corporate Units,
 59,500 class J2 Corporate Units,
 59,500 class K1 Corporate Units,
 59,500 class K2 Corporate Units,
 59,500 class L1 Corporate Units,
 59,500 class L2 Corporate Units,
 59,500 class M1 Corporate Units,
 59,500 class M2 Corporate Units,
 59,500 class N1 Corporate Units,
 59,500 class N2 Corporate Units,
 59,500 class 01 Corporate Units,
 59,500 class 02 Corporate Units,
 116,710 Class Z Corporate Units,

having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each Pounds Sterling in consideration for a contribution in cash amounting to GBP 1,907,387,707 together with a share premium amounting to 5,677,707;

It results from the documents provided to the Notary for his comfort that the amount of 1,907,387,707 will be of the Company's disposal from purification of the Suspensive Condition.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to declare that the purification of the Suspensive Condition shall have no retroactive effect and that such increase of capital together with the share premium as mentioned above at RESOLUTION THIRD shall be

effective as from purification of the Suspensive Condition. The Sole Member resolved to grant authorisation to the board of managers of the Company to request it to take further resolutions to confirm those taken in the present deed once the board of managers of the Company is duly appraised that the Suspensive Condition has been purified and that the board of managers of the Company is satisfied that the Suspensive Condition has been purified.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to amend subject to the Suspensive Condition articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17 and 19 of the articles association of i the Company so as to give them the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at GBP 1,913,710 Pounds

Sterling represented by:

59,900 class A1 Corporate Units,
59,900 class A2 Corporate Units,
59,900 class B1 Corporate Units,
59,900 class B2 Corporate Units,
59,900 class C1 Corporate Units,
59,900 class C2 Corporate Units,
59,900 class D1 Corporate Units,
59,900 class D2 Corporate Units,
59,900 class E1 Corporate Units,
59,900 class E2 Corporate Units,
59,900 class F1 Corporate Units,
59,900 class F2 Corporate Units,
59,900 class G1 Corporate Units,
59,900 class G2 Corporate Units,
59,900 class H1 Corporate Units,
59,900 class H2 Corporate Units,
59,900 class I1 Corporate Units,
59,900 class I2 Corporate Units,
59,900 class J1 Corporate Units,
59,900 class J2 Corporate Units,
59,900 class K1 Corporate Units,
59,900 class K2 Corporate Units,
59,900 class L1 Corporate Units,
59,900 class L2 Corporate Units,
59,900 class M1 Corporate Units,
59,900 class M2 Corporate Units,
59,900 class N1 Corporate Units,
59,900 class N2 Corporate Units,
59,900 class 01 Corporate Units,
59,900 class 02 Corporate Units,
116,710 Class Z Corporate Units,

having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the corporate units shall be issued to each holder of corporate units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorised capital is fixed at Three Hundred and Fifty million pounds sterling (GBP 350,000,000) to be divided Three Hundred and Fifty million (350,000,000) corporate units with a par value One Pound Sterling (GBP 1) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times. In such case the corporate units shall be issued to each holder of corporate units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine

if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either on cash or assets other than cash

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The following provisions shall not apply to class Z Corporate Units whose rights are set forth at article 5.1 below.

The corporate capital of the Company may be reduced through a pro rata cancellation of Corporate Units of each holder including by the cancellation of one or more entire class of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of any class of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class 02).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of unitholders) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class of Corporate Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each Corporate Unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class 02, 01, N2, N1, M2, M1, L2, L1, K2, K1, J2, J1, I2, I1, H2, H1, G2, G1, F2, F1, E2, E1, D2, D1, C2, C1, B2, B1, A2 and A1 shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of unitholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Corporate Unit will become due and payable by the Company.

For the purpose of this clause:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) minus any allocation made under article 17 of the articles of association to a particular class of Corporate Units, increased by (i) any freely distributable reserves and increased by (ii) as the case may be the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA= (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR= the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

-Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

-Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

Art. 5.1. The proceeds relating to the issue of class Z Corporate Units as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to the class Z Corporate Units (all together the "Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Managers for the investment established in respect of class Z Corporate Units ("Targeted Investment").

For class Z Corporate Units, the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class Z Corporate

Units), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to the class Z Corporate Units. For this purpose, the board of Managers will prepare a set of analytical accounts for the class Z Corporate Units

The net asset value of the class Z Corporate Units (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to the class Z Corporate Units and by deducting all liabilities allocated to class Z Corporate Units such as loans, administrative expenses and tax liabilities.

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the unitholders of class Z Corporate Units shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class Z Corporate Units.

In addition to the capital, there may be set up a class Z premium account into which any premium amount paid on any class Z Corporate Units in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any class Z Corporate Units, which the Company may redeem from its unitholder, to offset any net realized losses, to make distributions to the unitholder or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, any transfer of corporate units is only valid between the members if there is obtained the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital. Except in the case of repurchase and cancellations in Article 5 or redemptions in Article 7, a corporate unit within each class may be transferred or pledged only in connection with the other classes of corporate units held by that transferor and to the same person as those other classes of corporate units are transferred or pledged. Subject to the same exception in Section 5 paragraph 9, in the case of a transfer of less than all of the corporate units of a holder, the holder shall transfer corporate units in each class that it owns on a proportionate basis.

Subject to Section 6 paragraph 1 in case of a sole member, the corporate units of the Company are freely transferable to non-members.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own corporate units on a pro rata basis in accordance with the law and these articles of association.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member (s).

Art. 9. Vote. Each corporate unit carries one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such corporate unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Board of managers. The Managers shall be not more than 7 in number. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may elect a chairman from among the Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

The Managers shall be given at least 10 Business Days prior notice of Board meetings together with a written agenda and all papers relevant for the consideration by the Board of the matters on that agenda save where, because of the urgent nature of the matter in question it is in the best interests of the Company for a meeting to take place on such shorter notice as is reasonable. No business shall be transacted at any meeting of the Board except that specified in the agenda for such meeting unless the Managers are present and agree to the transaction of such other business. There will be at least four Board meetings of the Company in the Company financial year.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any Manager or his proxy may validly participate in a meeting of the Board by conference telephone or other form of communication equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the Board whose deliberations shall be on-line without interruption. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall accordingly be counted in a quorum and be entitled to vote.

A Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.

A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

No Manager may participate by conference telephone or other form of communication equipment if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these articles.

Subject to the provisions of these articles of association, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.

Art. 11. Minutes of the Meetings. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other Managers.

No actions under these articles of association may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

Art. 17. Profits, Reserves and Dividends. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued corporate capital of the Company. The balance may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of Unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

Except as otherwise provided for class Z Corporate Units at Articles 5.1 above, the

Unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a corporate unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such corporate unit, shall be forfeited by the holder of such corporate unit, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of the corporate units. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each corporate unit shall be distributed equally to all unitholders pro rata to their corporate units regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class O2 corporate units, then if no class O2 corporate units are in existence, class O1 corporate units and in such continuation until only class A1 corporate units are in existence).

Art. 19. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Sixth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

Declarations, Costs, Evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person and signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille-huit, le onze novembre 2008, par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), CLYDE BLOWERS CAPITAL FUND II LP: limited partnership, constituée en Ecosse (numéro d'enregistrement SL 006734) et dont le, siège social est au 1 Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride G74 5PA, ici représentée par Monsieur Edward Hyslop, Solicitor, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de CLYDE BLOWERS CAPITAL S.À R.L., (l'"Associé Unique"), a pris par la présente et dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes sous réserve que la condition suspensive (la "Condition Suspensive") que la Société reçoive notification que la Clôture est imminent ("Clôture" signifie clôture de l'acquisition de inter alia différentes sociétés cibles), soit réalisée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir sous réserve de la Condition Suspensive, les Douze Mille (12.000) Parts Sociales existantes, ayant une valeur nominale de Une Livre Sterling (GBP 1) chacune, en:

- 400 Parts Sociales de catégorie A1,
- 400 Parts Sociales de catégorie A2,
- 400 Parts Sociales de catégorie B1,
- 400 Parts Sociales de catégorie A2,
- 400 Parts Sociales de catégorie C1,
- 400 Parts Sociales de catégorie C2,
- 400 Parts Sociales de catégorie D1,
- 400 Parts Sociales de catégorie D2,
- 400 Parts Sociales de catégorie E1,
- 400 Parts Sociales de catégorie E2,
- 400 Parts Sociales de catégorie F1,
- 400 Parts Sociales de catégorie F2,
- 400 Parts Sociales de catégorie G1,
- 400 Parts Sociales de catégorie G2,
- 400 Parts Sociales de catégorie H1,
- 400 Parts Sociales de catégorie H2,
- 400 Parts Sociales de catégorie I1,
- 400 Parts Sociales de catégorie I2,

400 Parts Sociales de catégorie J1,
 400 Parts Sociales de catégorie J2,
 400 Parts Sociales de catégorie K1,
 400 Parts Sociales de catégorie K2,
 400 Parts Sociales de catégorie L1,
 400 Parts Sociales de catégorie L2,
 400 Parts Sociales de catégorie M1,
 400 Parts Sociales de catégorie M2,
 400 Parts Sociales de catégorie N1,
 400 Parts Sociales de catégorie N2,
 400 Parts Sociales de catégorie 01,
 400 Parts Sociales de catégorie 02,

chaque Part Sociale avec une valeur nominale de Une Livre Sterling (£ 1) et avec les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une nouvelle catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales de catégorie Z, avec les mêmes droits et obligations tels que définies à l'Article 5.1 des Statuts de la Société (tel que modifiés) et de procéder à l'augmentation du capital social par apport en numéraire sous réserve de la Condition Suspensive tel que mentionnée dans la PREMIERE RESOLUTION ci-dessus, pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Livre Sterling (GBP 12.000) représenté comme exposé dans la DEUXIEME RESOLUTION, à un montant de £ 1.913.710 représenté par:

59.900 Parts Sociales de catégorie A1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie A2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie B1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie A2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie C1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie C2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie D1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie D2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie E1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie E2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie F1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie F2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie G1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie G2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie H1;
 59.900 Parts Sociales de catégorie H2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie I1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie I2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie J1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie J2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie K1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie K2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie L1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie L2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie M1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie M2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie N1,
 59.900 Parts Sociales de catégorie N2,
 59.900 Parts Sociales de catégorie 01,
 59.901 59.900 Parts Sociales de catégorie 02,
 116.710 Parts Sociales de catégorie Z,

ayant une valeur d'Une Livre Sterling (GBP 1) chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 5.677.707

Souscription et Paiement

Ensuite, a comparu Edward Hyslop demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de RCI, dûment nommé en vertu d'une procuration du 10 novembre deux mille huit.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, pour être soumis avec cet acte aux autorités de l'enregistrement.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

59.500 Parts Sociales de catégorie A1,
59.500 Parts Sociales de catégorie A2,
59.500 Parts Sociales de catégorie B1,
59.500 Parts Sociales de catégorie A2,
59.500 Parts Sociales de catégorie C1,
59.500 Parts Sociales de catégorie C2,
59.500 Parts Sociales de catégorie D1,
59.500 Parts Sociales de catégorie D2,
59.500 Parts Sociales de catégorie E1,
59.500 Parts Sociales de catégorie E2,
59.500 Parts Sociales de catégorie F1,
59.500 Parts Sociales de catégorie F2,
59.500 Parts Sociales de catégorie G1,
59.500 Parts Sociales de catégorie G2,
59.500 Parts Sociales de catégorie H1,
59.500 Parts Sociales de catégorie H2,
59.500 Parts Sociales de catégorie I1,
59.500 Parts Sociales de catégorie I2,
59.500 Parts Sociales de catégorie J1,
59.500 Parts Sociales de catégorie J2,
59.500 Parts Sociales de catégorie K1,
59.500 Parts Sociales de catégorie K2,
59.500 Parts Sociales de catégorie L1,
59.500 Parts Sociales de catégorie L2,
59.500 Parts Sociales de catégorie M1,
59.500 Parts Sociales de catégorie M2,
59.500 Parts Sociales de catégorie N1,
59.500 Parts Sociales de catégorie N2,
59.500 Parts Sociales de catégorie 01,
59.500 Parts Sociales de catégorie 02,
116.710 Parts Sociales de catégorie Z,

ayant une valeur nominale d'Une Livre Sterling (GBP 1) chacune en contre partie d'un apport en numéraire d'un montant de 1.907.387.707 Livre Sterling ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 5.677.707 Livre Sterling;

Il résulte des documents fournis au notaire pour son confort, que la somme de 1.907.387.707 Livre Sterling sera à la disposition de la Société après réalisation de la Condition Suspensive.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de déclarer que la réalisation de la Condition Suspensive ne doit pas avoir d'effet rétroactif et que cette augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, comme mentionné ci-dessus à la TROISIEME RESOLUTION, doit être effective dès réalisation de la Condition Suspensive. L'Associé Unique a décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société à le solliciter pour prendre d'autres résolutions pour confirmer celles prises dans les présentes minutes dès que le conseil de gérance de la Société aura dûment pu apprécier que la Condition Suspensive a été réalisée et que le conseil de gérance de la Société est satisfait à voir la Condition Suspensive réalisée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier, sous réserve de la Condition Suspensive, les articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17, 19 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante;

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.913.710 livres sterling représenté par:

59.900 Parts Sociales de catégorie A1,
59.900 Parts Sociales de catégorie A2,
59.900 Parts Sociales de catégorie B1,
59.900 Parts Sociales de catégorie A2,
59.900 Parts Sociales de catégorie C1,
59.900 Parts Sociales de catégorie C2,
59.900 Parts Sociales de catégorie D1,
59.900 Parts Sociales de catégorie D2,
59.900 Parts Sociales de catégorie E1,
59.900 Parts Sociales de catégorie E2,
59.900 Parts Sociales de catégorie F1,
59.900 Parts Sociales de catégorie F2,
59.900 Parts Sociales de catégorie G1,
59.900 Parts Sociales de catégorie G2,
59.900 Parts Sociales de catégorie H1,
59.900 Parts Sociales de catégorie H2,
59.900 Parts Sociales de catégorie I1,
59.900 Parts Sociales de catégorie I2,
59.900 Parts Sociales de catégorie J1,
59.900 Parts Sociales de catégorie J2,
59.900 Parts Sociales de catégorie K1,
59.900 Parts Sociales de catégorie K2,
59.900 Parts Sociales de catégorie L1,
59.900 Parts Sociales de catégorie L2,
59.900 Parts Sociales de catégorie M1,
59.900 Parts Sociales de catégorie M2,
59.900 Parts Sociales de catégorie N1,
59.900 Parts Sociales de catégorie N2,
59.900 Parts Sociales de catégorie 01,
59.900 Parts Sociales de catégorie 02,
116.710 Parts Sociales de catégorie Z,

ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des associés délibérant selon la manière requise pour la modification des présents statuts. En cas d'augmentation ou de réduction de capital, les parts sociales seront émises en faveur de chaque détenteur de parts sociales ou alors les détentions de chaque détenteur de parts sociales seront réduites uniquement sur une base proportionnelle.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de livres sterling (GBP 350.000.000,-) représenté par trois cent cinquante millions (350.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et coordonnés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les parts sociales seront émises en faveur des détenteurs de parts sociales uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites est accepté soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra (pourront) déléguer à tout gérant ou organe de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des présents statuts.

Les dispositions suivantes ne s'appliqueront pas aux Parts Sociales de catégorie Z dont les droits sont définis à l'article 5.1 ci-dessous.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales de chaque associé au prorata, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégories(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations ou rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens inverse de l'alphabet (en commençant par la catégorie J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le précédent alinéa), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs et au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part, pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, sur la base de Comptes Intérimaires établis. Le Montant Total d'Annulation sera, pour chacune des catégories 02, 01, N2, N1, M2, M1, L2, L1, K2, K1, J2, J1, I2, I1, H2, H1, G2, G1, F2, F1, E2, E1, D2, D1, C2, C1, B2, B1, A2 and A1 devront être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts et à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Aux fins de la présente clause:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) diminué par toute allocation faite conformément à l'article 17 des présents statuts pour une catégorie particulière de Parts Sociales, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et augmenté par (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à allouer en réserve(s), conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts, chaque fois comme reflété dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucune comptabilité double), afin que:

$$AA=(NP+P+CR)-(L+LR)$$

Avec:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P= toutes réserves librement distribuables

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts

Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de vente et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Art. 5.1. Les recettes relatives à l'émission de Parts Sociales de catégorie Z ainsi que toutes autres recettes (tels que le revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Ciblé tel que défini ci-dessous), relatives aux Parts Sociales de catégorie Z (ensemble les "Recettes") seront investies conformément à la politique d'investissement déterminé par le Conseil de Gérance pour l'investissement établi eu égard des Parts Sociales de catégorie Z ("Investissement Ciblé").

Pour les Parts Sociales de catégorie Z, le Conseil de Gérance devra garder une trace, dans les registres de la Société, (i) des Recettes, (ii) de leurs usages (en particulier l'Investissement Ciblé et tout autre actif qui pourrait concerner les Parts Sociales de catégorie Z), ainsi que (iii) tout frais attribuables à l'Investissement Ciblé concernant les Parts Sociales de catégorie Z. A cet effet, le Conseil de Gérance préparera un exemplaire des comptes "analytiques" pour les Parts Sociales de catégorie Z.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales de catégorie Z (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en additionnant la valeur de l'Investissement Ciblé et de tout autre actif de toute sorte aux Parts Sociales de catégorie Z et en déduisant toute dette affectée aux Parts Sociales de catégorie Z telle que les prêts, dépenses administratives et taxes.

Dans la mesure permise par application de la loi, incluant sans restriction, la conformité à l'obligations légales de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les titulaires de Parts Sociales de catégorie Z auront un droit exclusif de distribution par voie de (i) dividende, (ii) acquisition de parts détenues, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation faite par la Société (les "Distributions") à hauteur de la Valeur Nette d'Inventaire des Parts Sociales de catégorie Z.

En sus du capital, il peut être mis en place un "compte de prime" de catégorie Z dans lequel tout montant de prime payé sur toutes Parts Sociales de catégorie Z en plus de leur valeur nominale (incluant tout paiement effectué sur les garanties attachées à toute part sociale, obligation, note ou instruments similaires), est transféré.

Le montant du compte de prime peut être utilisé pour assurer le paiement de toutes Parts Sociales de catégorie Z, que la Société peut racheter à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, tout transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est valable uniquement si l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société est obtenu.

Sauf pour le cas d'une réacquisition et annulations à l'article 5 ou de rachats à l'article 7, une part sociale de chaque classe peut être cédée ou mise en gage uniquement en relation avec les autres classes d'actions détenues par ce cédant et à la même personne à qui ces autres classes d'actions sont cédées ou mises en gage.

Sous réserve de la même exception à la Section 5 paragraphe 9, dans le cas d'un transfert de parts inférieur à la totalité des actions d'un associé, l'associé doit transférer des parts dans chaque classe qu'il détient de façon proportionnelle.

Sous réserve de la Section 6 paragraphe 1, si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société peut, dans le respect des dispositions de la loi et des présents statuts, racheter au pro rata ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Conseil de gérance. Les gérants ne pourront être plus de sept (7). Les gérants pourront être révoqués à tout moment à la discrétion de l'assemblée générale des associés.

La majorité des membres du conseil de gérance doit toujours résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation de ces présents statuts sera nulle.

Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra également nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les gérants. Le président ne pourra pas voter une seconde fois ni ne bénéficiera d'un vote prépondérant. Il peut également choisir un(e) secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président ou le président ad hoc nommé au cours de la réunion présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, le cas échéant le conseil de gérance, nommera par un vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés à cette réunion une autre personne parmi les gérants comme président pro tempore.

Le président ou deux membres du conseil de gérance peuvent convoquer les réunions du conseil de gérance. Les gérants seront convoqués à chaque réunion du conseil de gérance séparément.

Une convocation des réunions du Conseil ainsi que l'ordre du jour écrit et tous documents y relatifs appropriés pour étude par le conseil de gérance concernant les sujets à l'ordre du jour devront être adressés à tous les gérants au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour les réunions, sauf si en raison de la nature urgente du sujet en question il est dans l'intérêt de la Société qu'une réunion soit organisée avec un préavis plus court mais d'une durée raisonnable. Aucune décision ne sera prise lors d'un conseil de gérance si elle ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil, à moins que tous les gérants soient présents et marquent leur accord à cette décision. Il y aura au moins quatre réunions du Conseil par année financière.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation si le gérant exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par e-mail adressé à tous les autres membres du conseil de gérance. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement arrêté par une résolution du conseil de gérance. Toute réunion tenue en dehors du Grand Duché de Luxembourg sera nulle.

Chaque gérant ou son représentant peut valablement participer à la réunion par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication sous condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. De tels moyens devront satisfaire aux caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations devront se dérouler en direct et sans interruption. Une personne participant ainsi sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera en conséquence comptabilisée pour le quorum et autorisée à voter.

Un gérant qui n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques ne pourra pas nommer une personne qui est résidente fiscale au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques comme son représentant.

Un gérant, autre qu'un gérant résidant fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques, peut être nommé comme représentant pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition néanmoins qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Aucun gérant ne peut participer par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication à une réunion si le gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérants est physiquement présent au Royaume-Uni ne pourra être considérée comme dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants est physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg est réputée avoir été tenue au Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un représentant nommé selon les présents statuts.

Sous réserve des présents statuts, toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et votant.

Art. 11. Procès-verbal des réunions. Les décisions du conseil de gérance seront actées des procès-verbaux et signés par le président ou par deux gérants ou par les membres du bureau de la réunion ("bureau"). Toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront être signés par le président ou par deux gérants.

Aucune démarche prévue par les présents statuts ne peut être accomplie au Royaume-Uni, et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 17. Bénéfices, Réserves et Dividendes. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions suivantes.

A l'exception des dispositions prévues pour les Parts Sociales de catégorie Z à l'Article 5.1, les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve prévue par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés selon les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer toute somme du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et heures déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par son détenteur, sera perdu et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés que la Société détient pour le compte de détenteurs de parts sociales. Dans l'éventualité d'une déclaration de dividende, ce dividende devra être affecté et payé comme suit:

(i) une somme égale à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribuée de façon égale à tous les associés en proportion de leur parts sociales indifféremment de leur classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être totalement alloué aux associés de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, première classe d'actions J puis, s'il n'existe plus d'actions J, classe I d'actions et ainsi de suite jusqu'à ce que seulement la classe A d'actions existe).

Art. 19. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin d'aboutir d'une manière générale au même résultat économique que celui prévu pour les distributions de dividendes.

Sixieme résolution

L'Associé Unique a décidé de donner autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc, d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus.

Déclarations, Coûts, Evaluation

La somme des dépenses, coûts, rémunération et charges que la Société doit payer pour le présent acte est estimée à deux mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HYSLOP - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE/2008/4633. Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002067/231/760.

(080190811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Holkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.692.

— STATUTS

L'an deux mille huit,

Le vingt-quatre novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur José OLIU CREUS, président de banque, né à Sabadell (Espagne), le 25 avril 1949, demeurant à E-08021 Barcelone, 26, C. Vallmajor,

représenté par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2008,

2.- Monsieur Jaume OLIU BARTON, employé de banque, né à Barcelone (Espagne), le 30 novembre 1981, demeurant à E-28010 Madrid, 15, C. Trafalgar,

représenté par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2008,

3.- Monsieur Miquel OLIU BARTON, étudiant, né à Madrid (Espagne), le 27 septembre 1983, demeurant à E-08022 Barcelone, 397, C. Balmes,

représenté par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2008.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de

participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art 3. La société prend la dénomination de "HOLKIN S.A R.L.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cinq mille (5.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José OLIU CREUS, prénommé, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
2.- Monsieur Jaume OLIU BARTON, prénommé, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
3.- Monsieur Miguel OLIU BARTON, prénommé, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
Total: cinq mille parts sociales	5.000

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 9.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur José OLIU CREUS, prénommé,

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC / 2008 / 47929. Reçu à 0,5%: deux mille cinq cents euros (€ 2500.-)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial..

Luxembourg, le 14 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009002519/227/109.

(080192068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.500.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mylan (Gibraltar) 3 Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Companies' Register of Gibraltar under number 99404,

here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed on 9th of December 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133 500, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 2007 under number 2876 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the signatory power of the Company;
2. Subsequent modification of articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the signatory power of the Company. Henceforth, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to modify articles 11 and 12 of the articles of association of the Company.

Article 11 shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager."

Article 12 shall now read as follows:

" **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the mandatory of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the mandatory of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausend und acht, am fünfzehnten Dezember,
Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, mit Geschäftssitz in Luxemburg,

IST ERSCHIENEN

Mylan (Gibraltar) 3 Limited, eine Gesellschaft nach dem Recht von Gibraltar, mit Geschäftssitz in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, eingetragen im Gesellschaftsregister von Gibraltar unter Nummer 99404,

hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, die am 9. Dezember 2008 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 500, gegründet am 10. September 2007 auf Grund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 11. Dezember 2007 unter der Nummer 2876 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Änderung der Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft;
2. Nachfolgende Änderung der Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung.

Der alleinige Gesellschafter stimmt folgenden Beschlüssen zu:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft zu ändern. Die Gesellschaft wird künftig durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Artikel 11 lautet nunmehr wie folgt:

„ **Art. 11.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandats bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.“

Artikel 12 lautet nunmehr wie folgt:

„ **Art. 12.** Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn (i) zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist (ii) wobei mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, wobei ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B dem Beschluss zustimmen muss. Der Vorsitzende soll keine ausschlaggebende Stimme haben.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient."

Kostenabschaetzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Generalversammlung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 1000.-(eintausend Euro).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51378. Reçu douze euros (12.-€)

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002590/5770/163.

(080192414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of November.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Medstead Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg B 122.437, incorporated by deed of undersigned notary on December 5, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on February 5, 2007, number 112.

The meeting is presided by Jean-Michel MERIENNE, private employee, with professional address in Senningerberg, who appoints as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, private employee, with professional address in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered office from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- To amend the provisions of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager, or in case of plurality of Managers, the board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

....."

3.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the provisions of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 5. Registered office. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. The Manager, or in case of plurality of Managers, the board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (french version):

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Medstead Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg B 122.437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 5 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 112 du 5 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg vers 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

....."

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg vers 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. (premier alinéa). "Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sandra Schenk, Sofia Caballero, Karine Reuter

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 novembre 2008. LAC/2008/44808. Reçu 12,- € (douze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002628/202/112.

(080192235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Eclat de Verre International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.036.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002709/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10476. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Naxos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.870.

Je, soussignée,
Guffanti Catherine
demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Née le 20/01/1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
NAXOS FINANCE S.A.
ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 70.870
Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002937/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Eclat de Verre International Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 113.036.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002710/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10477. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thamesline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.594.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002711/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10478. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Piramide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.605.

La, soussignée,
EDIFAC S.A.
dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

PIRAMIDE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 113605

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002957/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thamesline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.594.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002712/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10479. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thamesline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.594.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002713/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10481. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thamesline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.594.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002714/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10482. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Extrait de la réunion du conseil tenue en date du mercredi 23 avril 2008

Traktandum 1: Wahl des Verwaltungsratspräsidenten

Der Rücktritt Herrn Dr Bachmanns als Präsident des Verwaltungsrates und sein Ausscheiden aus dem Verwaltungsrat mit Wirkung vom 1. April 2008 macht die Wahl eines neuen Verwaltungsratspräsidenten notwendig.

Herr Ralph Sauser (62, Schwyzer Strasse, CH-8832 Wolleran) wird einstimmig zum Präsidenten des Verwaltungsrats gewählt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009003059/507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Durian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.504.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002715/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08664. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Zaxion, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 78.143.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002861/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08990. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Seven Layers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4784 Pétange, 10, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 87.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002865/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, Feltzer Haff.

R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002867/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Natur & Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 97.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002874/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Lecuit Opto Technical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 3, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 85.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002910/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Findata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.323.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FINDATA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 120.323

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002940/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Lecuit Opto Technical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 3, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 85.534.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002968/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Je, soussignée,
Guffanti Catherine
demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Née le 20/01/1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
FARO INTERNATIONAL S.A.
ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 70.858
Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002941/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Bookless Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.283.

Je, soussignée,
Guffanti Catherine
demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Née le 20/01/1963 à Longwy (France),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
BOOKLESS DEVELOPMENTS S.A.
ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 103.283
Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002942/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.696.

RESILIATION DE MANDAT

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

ROSCOE INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 63.696

Date effective: 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009003223/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Bluefin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.278.

Je, soussignée,

Guffanti Catherine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BLUEFIN CAPITAL S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 117.278

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002943/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Meditor International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.046.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Fabio Gasperoni, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.046, (ci-après la "Société"),

en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 septembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C. le 12 septembre 2008, LAC/2008/37081 et d'une procuration y restée annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

a) Suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire soussigné en date du 9 septembre 2008, l'actionnaire unique a décidé de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne et de transférer le siège social à Milan, Italie et d'établir ce siège au Viale Daniele Ranzoni 2, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, Italie.

b) Suite à la prédite assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2008, la Société a été dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, Italie en date du 29 octobre 2008 sous le numéro REA (repertorio economico amministrativo) 1887008 et que partant la condition suspensive stipulée à l'assemblée générale du 9 septembre 2008 est remplie.

c) Il résulte de ce qui précède que la Société a changé de nationalité, qu'elle n'est plus une société de droit luxembourgeois, qu'il y a eu transfert à Milan, Italie et qu'il y a finalement lieu de la radier au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. GASPERONI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC / 2008 / 50202. Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009003296/7241/35.

(080192626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Genuine Basic Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.107.

—
EXTRAIT

En date du 4 décembre 2008 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat
- Lake Wood Services Corporation, 910 Foukroad, Suite 201, Wilmington DE 19803, Delaware, USA, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Fathi Morteza, 36, boulevard de Anvers, 1000 Bruxelles, Belgique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Bart Zech

Référence de publication: 2009003051/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Genuine Basic Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.176.

—
EXTRAIT

En date du 4 décembre 2008 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat,
- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat,
- Lake Wood Services Corporation, 910 Foukroad, Suite 201, Wilmington DE 19803, Delaware, USA, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée,
- Fathi Morteza, 36, boulevard de Anvers, 1000 Bruxelles, Belgique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009003052/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09232. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

P.R. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 109.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009003205/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09941. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.570.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on May 9, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1720 of July 11, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ECHANDENS HOLDING S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1720 du 11 juillet 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42885. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002479/242/79.

(080192195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Kingdom Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 143.693.

—
STATUTS

L'an deux mille huit,

Le douze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "ACTE CO. Limited", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

ici représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2008,

2.- "BIND CO. Limited", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

ici représentée par Madame Christine PICCO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2008.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KINGDOM PROPERTIES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "ACTE CO. Limited", prénommée, cent soixante actions	160
2.- "BIND CO. Limited", prénommée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Martin RUTLEDGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

b) Monsieur Patrick HALLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

c) Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

"ALEXANDER J DAVIES S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

5.- Le siège social est établi à L-1148 Luxembourg, 24, avenue Jean l'Aveugle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight,

On the twelfth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- "ACTE CO. Limited", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

represented here by Mrs Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

by virtue of a proxy given on 10 December 2008,

2.- "BIND CO. Limited", a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

represented here by Mrs Christine PICCO, previously named,

by virtue of a proxy given on 10 December 2008.

These proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "KINGDOM PROPERTIES S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.00), divided into three hundred twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday of June at 11.00 o'clock each year.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "ACTE CO. Limited", previously named, one hundred sixty shares	160
2.- "BIND CO. Limited", previously named, one hundred sixty shares	160
Total: three hundred twenty shares	320

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand euro (EUR 2,000.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Martin RUTLEDGE, chartered accountant, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,
 - b) Mr Patrick HALLER, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,
 - c) Mrs Christine PICCO, private employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
- 3) Is appointed auditor:
"ALEXANDER J DAVIES S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and fourteen.
- 5) The registered office of the company is established in L-1148 Luxembourg, 24, Jean l'Aveugle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. LAC / 2008 / 50596. Reçu à 0,5%: cent soixante euros (160 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009002516/227/260.

(080192079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Marathon B.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.686.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight.

On the eleventh of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Marathon Global Ltd, a company incorporated under the laws of Israel, having its registered office at IL-4809 Rosh-Ha'ain, Hamelacha 16 (Israel),

2.- Mr. Albert WEI, executive computer scientist, residing at B-6760 Ruelle, 107, route de Longuyon (Belgium).

All are here represented by Maître Eyal GRUMBERG, lawyer, residing in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of MARATHON B.S.M. S.A..

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The company's purpose will be an IT - Consultant. The company will focus around Business Service Management solutions for its clients.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) divided into fifty thousand (50,000) shares of one Euro (1.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram, telefax or electronical mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the fourth Friday of May of each year at 03.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9 . Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art.10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Marathon Global Ltd, prenamed, forty-seven thousand five hundred shares,	47,500
2.- Mr. Albert WEI, prenamed, two thousand five hundred shares,	<u>2,500</u>
Total: fifty thousand shares,	<u>50,000</u>

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand four hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

- Mr. Yaniv NATAN, computer scientist, born in Rosh Haai (Israel), on the 11th of July 1971, residing in IL-69483 Tel Aviv, 14 Shalom Ash Street (Israel);

- Mr. Hanan BASHAN, computer scientist, born in Jerusalem (Israel), on the 16th of February 1954, residing at IL-44342 Kfar Saba, 28 Yirmiyhu Street (Israel);

- Mr. Albert WEI, executive computer scientist, born in Uccle (Belgium), on the 12th of February 1975, residing at B-6760 Ruette, 107, route de Longuyon (Belgium).

- 3.- Has been appointed auditor:

The company LDF AUDIT S.A., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, OMC Chambers, 146 (British Virgin Islands), IBC number 1022412.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2014.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Marathon Global Ltd, une société incorporée sous les lois d'Israël, ayant son siège social à IL-4809 Rosh-Ha'ain, Hamelacha 16 (Israël),

2.- Monsieur Albert WEI, cadre informaticien, demeurant à B-6760 Ruette, 107, route de Longuyon (Belgique).

Tous sont ici représentés par Maître Eyal GRUMBERG, avocat, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARATHON B.S.M. S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et la fourniture de services en matière d'ingénierie informatique et plus généralement tout conseil se rapportant aux nouvelles technologies. La société se concentrera notamment dans l'apport de solutions à ses clients en matière de gestion des affaires.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euro (50.000,-EUR), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Marathon Global Ltd, prédésignée, quarante-sept mille cinq cents actions,	47,500
2.- Monsieur Albert WEI, préqualifié, deux mille cinq cents actions,	<u>2,500</u>
Total: cinquante mille actions,	50,000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euro (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Yaniv NATAN, informaticien, né à Rosh Haai (Israël), le 11 juillet 1971, demeurant à IL-69483 Tel Aviv, 14 Shalom Ash Street (Israël);

- Monsieur Hanan BASHAN, informaticien, né à Jérusalem (Israël), le 16 février 1954, demeurant à IL-44342 Kfar Saba, 28 Yirmiyhu Street (Israël);

- Monsieur Albert WEI, cadre informaticien, né à Uccle (Belgique), le 12 février 1975, demeurant à B-6760 Ruelle, 107, route de Longuyon (Belgique).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société LDF AUDIT S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, OMC Chambers, 146 (Iles Vierges Britanniques), IBC numéro 1022412.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRUMBERG; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2008. Relation GRE/2008/5083. Reçu deux cent cinquante euros, 50.000 à 0,50% = 250 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 24 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002507/231/249.

(080191985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.674.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mylan Luxembourg L1 SCS, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société en commandite simple, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133 673, incorporated as a société en commandite simple pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2007 under number 2918,

here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed on 9th of December 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133.674, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 December 2007 under number 2924 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the signatory power of the Company;
2. Subsequent modification of articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the signatory power of the Company. Henceforth, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to modify articles 11 and 12 of the articles of association of the Company.

Article 11 shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager."

Article 12 shall now read as follows:

" **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the mandatory of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the mandatory of appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.000.- (one thousand euro).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausend und acht, am fünfzehnten Dezember,

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, mit Geschäftssitz in Luxemburg,

IST ERSCHIENEN

Mylan Luxembourg L1 SCS, eine société en commandite simple (Kommanditgesellschaft), mit Geschäftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133.673, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 14. Dezember 2007 unter der Nummer 2918,

hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, die am 9. Dezember 2008 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 674, gegründet am 10. September 2007 auf Grund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 15. Dezember 2007 unter der Nummer 2924 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Änderung der Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft;
2. Nachfolgende Änderung der Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung.

Der alleinige Gesellschafter stimmt folgenden Beschlüssen zu:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft zu ändern. Die Gesellschaft wird künftig durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern. Artikel 11 lautet nunmehr wie folgt:

„**Art. 11.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandats bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.“

Artikel 12 lautet nunmehr wie folgt:

„**Art. 12.** Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn (i) zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist (ii) wobei mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, wobei ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B dem Beschluss zustimmen muss. Der Vorsitzende soll keine ausschlaggebende Stimme haben.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient."

Kostenabschaetzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Generalversammlung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 1000.-(eintausend Euro).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51376. Reçu douze euros (12.-€)

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002587/5770/168.

(080192441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003076/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

MoneyCard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.179.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009003206/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09939. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003077/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003078/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00187. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003079/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00188. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

N.A.S. Aviation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 11, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 38.712.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf
L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2009003075/1217/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07087. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ING PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009003109/5770/12.

(080192290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Lamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009003111/5770/12.

(080192279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Vaini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.727.

RESILIATION DE MANDAT

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VAINI S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.727.

Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009003246/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.
